

Désignation de l'entreprise	A-N CONCEPTION			Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise	20 Boulevard MARECHAL FOCH 21200 BEAUNE					
SIRET	4 9 4 0 9 5 0 8 6 0 0 0 2 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1 2		Durée de l'exercice précédent *	1 2		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Exercice N clos le 2023-12-31 Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 230 AU	2 614	617
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	32 BE	32		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	3 262 BK	2 614	649	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	2 651 932 BS	2 651 932	
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	931 BW	931	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	15 889 BY	15 889	
		Autres créances (3)	BZ	58 487 CA	58 487	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	238 809 CG	238 809		
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	1 241 CI	1 241		
	TOTAL (III)	CJ	2 967 290 CK	2 967 290		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 970 552 1A	2 614	2 967 939	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	0
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		A-N CONCEPTION				Néant ☐ *		
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.000.)					DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	410 205
	Report à nouveau					DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(184 722)	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
	TOTAL (I)					DL	227 683	
Autres fonds propres	Produit des omissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligatoires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	1 227 392	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	1 302 793	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	26 338	
	Dettes fiscales et sociales					DY	46 449	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	137 283	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
	TOTAL (IV)					EC	2 740 256	
Écart de conversion passif *					ED			
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	2 967 939		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital					1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	2 055 316	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	408 361	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A-N CONCEPTION
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Rue Colbert - 21200 BEAUNE

494 095 086 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 JUIN 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -184 721,70 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice **-184 721,70 euros**

Imputée en totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 225 483,08 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

A. Nicol

AN

A-N CONCEPTION

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 967 939€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -184 722€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Faits caractéristiques de l'exercice

Événements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

A. N. Conception